

W8474IC10

- Q14** Conformément à la pièce jointe 3 – page 77 de 88, B.1 Analyste opérationnel – Niveau 2 et Niveau 3 exigent exactement les mêmes critères cotés et le même niveau d'expérience pour un maximum de points, même si l'attribution de points est différente, est-ce exact? C'est très inhabituel pour un niveau 2 et un niveau 3 d'avoir exactement les mêmes critères.
- R14.** La principale différence est que le niveau 3 exige plus d'années d'expérience et doit démontrer une expérience en matière de breffage de la haute direction. Les critères entre les deux sont différents en ce sens que le Niveau 3 doit avoir plus d'années d'expérience pour atteindre un maximum de points.
- Q15.** Conformément à la pièce jointe 3 – page 78 de 88, B.2 Architecte d'affaires de niveau 3 n'a aucun critère coté. Veuillez préciser s'il s'agit en fait d'une erreur. Tous les autres rôles ont en fait des critères cotés, et nous essayons donc de comprendre pourquoi l'Architecte d'affaires B.2 est différent.
- R15.** Il ne s'agit pas d'une erreur. Les critères cotés initiaux sont devenus obligatoires (M5).
- Q16.** La Couronne pourrait-elle confirmer qu'il n'y a pas d'exigences de référence pour les ressources proposées dans le cadre de cette demande de soumissions?
- R16.** Les références des clients ne sont pas requises pour le moment.
- Q17.** La section 7 de l'annexe A indique que les ressources fonctionneront dans un format hybride. Afin d'accommoder des ressources bien qualifiées, la Couronne accepterait-elle des ressources qui ne sont disponibles qu'à distance pour effectuer le travail dans le cadre de cet appel d'offres?
- R17.** Oui, les ressources disponibles et prêtes à travailler à distance seront acceptées pour toutes les catégories.
- Q18.** Veuillez confirmer que les soumissionnaires doivent soumettre un seul curriculum vitae pour chaque ressource indiquée ci-dessous (pour un total de quatre curriculums vitae).
- B.1 Analyste commercial NIVEAU 2
 - B.1 Analyste d'affaires NIVEAU 3
 - B.2 Architecte d'entreprise NIVEAU 3
 - B.7 Architecte de la transformation opérationnelle NIVEAU 3
- A18.** Voir Q13 – A13